

Préparation de la révision du règlement CO2 dès 2025 : Superéthanol-E85 et électrification, la combinaison gagnante pour décarboner les véhicules légers.

Le 5 mars 2025, Stéphane Séjourné, Vice-président exécutif à la Prospérité et la Stratégie Industrielle de la Commission européenne, déclarait prévoir une place pour les biocarburants et les e-fuels dans les discussions qui se tiendront dès 2025 pour préparer la révision du Règlement européen sur le CO₂ des véhicules légers de 2026 (clause de revoyure). Au-delà des propos du vice-président, la filière du bioéthanol poursuit ses travaux pour proposer un Superéthanol-E85 100% renouvelable aussi bénéfique pour le climat que le 100 % électrique. Des jalons qui confirment les complémentarités entre les deux solutions de mobilité décarbonée pour les consommateurs.

Le Superéthanol-E85 d'aujourd'hui prépare le Superéthanol 100% renouvelable de demain.

Grâce aux boîtiers de conversion E85 et aux voitures flex-E85 d'origine, le Superéthanol-E85 représente déjà une solution opérationnelle efficace sur le plan environnemental. Le bioéthanol consommé en France en 2023 a ainsi économisé 2 millions de tonnes de CO₂ (1) soit les émissions d'1 million de voitures. En 2024, le bioéthanol produit en France a évité l'importation de 500M€ de produits pétroliers (800 000 mètres cube).

Pour aller encore plus loin, la filière a élaboré un bioéthanol 100 % renouvelable qui pourra être disponible avant l'échéance de 2035.

Une évolution qui résonne avec les ambitions européennes alors que la Commission européenne a annoncé entamer les discussions, un an plus tôt que prévu, sur la révision des modalités du Règlement CO₂ des véhicules légers, notamment sur le point contesté de la « fin de la vente des voitures thermiques neufs en 2035 ». La clause de revoyure sera déclenchée dès 2025, pour conclure avant la fin de 2026.

Les discussions politiques porteront notamment sur la **poursuite de la vente des véhicules neufs équipés de moteurs thermiques après 2035, à condition de les faire fonctionner avec des carburants neutres en CO₂**, au nom de la neutralité technologique vis-à-vis des véhicules 100% électriques qui devraient toutefois devenir majoritaires.

Pour respecter la neutralité technologique, la Collective du bioéthanol rappelle que la définition des carburants neutres en CO₂ devra inclure tous les carburants renouvelables dont le CO₂ rejeté au pot d'échappement provient de l'air. Le CO₂ peut être absorbé dans l'air par des plantes grâce à la photosynthèse, pour produire des biocarburants, ou bien capté dans des effluents gazeux ou directement dans l'air pour produire des e-fuels. A l'avenir, des hybrides rechargeables flex-E85 rouleront avec un tel carburant neutre en CO₂, le Superéthanol-E85 100% renouvelable, sans essence fossile, avec des gains de CO₂ toujours comparables voire meilleurs, en France et encore plus dans l'UE, au 100% électrique en ACV², en tenant compte des progrès réalisables par chaque filière d'ici 2035.

Exploiter les synergies au service de la décarbonation et de la souveraineté

Le maître mot de la filière du bioéthanol reste d'exploiter des synergies au service du climat et de notre souveraineté. Pour décarboner les transports, il faut en effet additionner toutes

¹ Source : <https://carbure.beta.gouv.fr/>

² Etude IFPEN septembre 2022, berlines-segment C, hybrides rechargeables, avec un Superéthanol 100% renouvelable en 2040 <https://www.bioethanolcarburant.com/actualite/une-nouvelle-etude-de-ifpen-confirme-le-role-essentiel-du-bioethanol-dans-la-reduction-des-emissions-de-co2-de-lautomobile/> et étude IFPEN avril 2024 <https://www.bioethanolcarburant.com/wp-content/uploads/2024/04/CP-carburants-E85-100-renouvelables-vf.pdf>

les solutions efficaces et abordables, comme le bioéthanol durable. L'objectif est de créer de la valeur pour l'agriculture, l'alimentation et les énergies, en exploitant toutes les synergies :

- entre les **différents usages de la biomasse** (alimentation d'une part et énergie, matériaux, chimie grâce notamment aux coproduits alimentaires de la production),
- entre l'**électrification des véhicules et le moteur thermique** (par la production des véhicules hybrides rechargeables fonctionnant avec un Superéthanol-E85 100% renouvelable)
- entre la **production de carburants renouvelables** (bioéthanol...) pour les **véhicules légers** et celle de **carburants d'aviation durables**.

Produire et consommer plus de bioéthanol en France renforcera notre souveraineté alimentaire, industrielle, énergétique et permettra de lutter plus fortement contre le réchauffement climatique.

Contenus disponibles en téléchargement

- [Dossier de presse 2025](#)

À propos de la Collective du bioéthanol

La Collective du bioéthanol est représentée par l'Association Interprofessionnelle de la Betterave et du Sucre (AIBS) et Bioéthanol France (ex-SNPAA). Son objectif est d'informer les professionnels et le grand public sur la filière bioéthanol. Le bioéthanol est incorporé à ce jour dans les essences en France, en pur ou dans un dérivé, jusqu'à 7,5% (dont au maximum 5% d'éthanol pur) dans le SP95 et le SP98, jusqu'à 10% dans le SP95-E10 et jusqu'à 85% dans le Superéthanol-E85. Pour plus d'informations : <https://www.bioethanolcarburant.com/>

Contactés Presse - Agence Coriolink - bioethanol@coriolink.com
Océane Vilminot – 07 84 90 83 16 – oceane.vilminot@coriolink.com
Amélie Lebreton – 06 70 60 25 30 – amelie.lebreton@coriolink.com